

FO était représentée par Rachel SEKULA, Jean-Pierre NAULIN et France THOMAS.

Le groupe de travail était présidé par L. BELLEGUIC pour le service ressources humaines du Ministère.

Le groupe de travail a révélé des chiffres qui ne peuvent être interprétés autrement que comme un échec flagrant du système actuel en matière d'avancement et de promotion dans l'enseignement agricole. Cela met en lumière une triste réalité : les quotas et les taux de promotion servent plus à entretenir l'illusion d'une évolution de carrière possible qu'à offrir de réelles perspectives d'avancement pour tous nos collègues.

1. Avancements au grade de la hors classe : un manque criant de reconnaissance

Pour les Professeurs Certifiés de l'Enseignement Agricole, sur 752 promouvables en 2023, 157 ont été promus (90 femmes, 67 hommes). L'ancienneté moyenne dans le grade était de 19 ans 4 mois et 17 jours.

Chez les Professeurs de Lycée Professionnel Agricole, sur 699 promouvables, 147 seulement ont accédé à une promotion (72 femmes, 75 hommes). L'ancienneté moyenne dans le grade était de 18 ans et 1 mois et 15 jours.

Pour les Conseillers Principaux d'Éducation, 18 sur 86 ont été promus en 2023 (11 femmes, 7 hommes). Les promus avaient une ancienneté moyenne de 16 ans et 5 mois, 28 jours.



2. Classe Exceptionnelle : Une perspective biaisée

L'accès à la classe exceptionnelle, censé être un signe de reconnaissance ultime de l'excellence professionnelle, est en réalité marqué par une sélection draconienne. Les chiffres révèlent une concurrence féroce pour un nombre de places indignement limité.

Pour la classe exceptionnelle en 2023, chez les Professeurs Certifiés de l'Enseignement Agricole, sur 683 candidatures, 76 ont abouti à une promotion. L'ancienneté moyenne dans le grade était de 9 ans et 2 mois.

Chez les Professeurs de Lycée Professionnel Agricole, sur 511 candidatures, 61 promotions ont été accordées, avec une ancienneté moyenne dans le grade de 8 ans 5 mois et 20 jours.

Pour les Conseillers Principaux d'Éducation, sur 72 candidatures, 10 promotions ont été réalisées, avec une ancienneté moyenne dans le grade de 8 ans 8 mois et 24 jours.

En détail pour la classe exceptionnelle :

Pour la classe exceptionnelle des Professeurs Certifiés de l'Enseignement Agricole en 2023, les promotions étaient réparties comme suit entre les différents viviers :

- Vivier 1 : 2 femmes et 2 hommes promus,
- Vivier 2 : 29 femmes et 19 hommes promus,
- Vivier 3 : 13 femmes et 11 hommes promus.

Cela sur un total de 399 candidatures féminines et 284 masculines, menant à 44 promotions féminines et 32 masculines.

Pour les Professeurs de Lycée Professionnel Agricole, les promotions réparties par vivier en 2023 étaient :

- Vivier 1 : 1 femme et 2 hommes promus,
- Vivier 2 : 21 femmes et 18 hommes promus,
- Vivier 3 : 10 femmes et 9 hommes promus.

Cela sur un total de 272 candidatures féminines et 239 masculines, avec 32 promotions féminines et 29 masculines.

En ce qui concerne les Conseillers Principaux d'Éducation, les promotions par vivier en 2023 étaient :

- Vivier 1 : 1 femme et 1 homme promus,
- Vivier 2 : 3 femmes et 2 hommes promus,
- Vivier 3 : 2 femmes et 1 homme promus.

Cela sur un total de 41 candidatures féminines et 31 masculines, menant à 6 promotions féminines et 4 masculines.

Un système à réformer de toute urgence !

Pour FO, ce bilan n'est pas seulement décevant, il est inacceptable. La situation actuelle est une source de désespoir et de démotivation pour de nombreux et nombreuses collègues dont l'investissement et la qualité de travail sont reconnus. Les quotas et les taux de promotion, loin d'être des outils d'équité, sont devenus des barrières à l'avancement, laissant trop de nos collègues sans perspective d'évolution. Il est impératif de repenser de fond en comble ces procédures d'avancement et de promotion, pour instaurer un système véritablement juste et équitable.

Les changements prévus pour l'accès à la classe exceptionnelle (voir compte rendu du GT du 3 avril 2024 : <https://www.foenseignementagricole.fr/vous-etes/cpe/nouvelles-conditions-davancement-a-la-classe-exceptionnelle-des-plpa-pcea-et-cpe/>) ne résoudront en aucun cas ces injustices.

Nous ne pouvons plus accepter une situation où l'engagement professionnel est si mal récompensé. La frustration et la démotivation qui en découlent ne font qu'affaiblir l'enseignement agricole, au détriment de tous.



**Pour agir et se faire entendre, venez rejoindre
FO Enseignement Agricole !**

En adhérant à **FORCE OUVRIERE**, vous adhérez à un syndicat libre dont le ciment fondateur est l'indépendance

Téléchargez le bulletin d'adhésion [ici](#)